

PV de l'Assemblée Générale du vendredi 2 juin 2023, portant sur l'exercice 2022

Le 2 juin 2023, à 14 heures, les adhérents de l'association de l'Ecole des Grands-Parents Européens (EGPE) sur convocation de la Présidente, Madame Régine Florin, se sont réunis à la Maison de la vie associative et citoyenne du 7^{ème} au 4, rue Amélie 75007 Paris, en A.G. extraordinaire portant sur des modifications de statuts puis en Assemblée Générale Ordinaire portant sur l'exercice 2022.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents à l'Assemblée, mentionnant les noms de celles et ceux qui ont donné un pouvoir.

L'Assemblée était présidée par Madame Régine Florin, Présidente de l'Association, 39 adhérents membres étaient présents et 28 pouvoirs avaient été donnés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 12 des statuts de l'EGPE.

L'ordre du jour était le suivant :

A.G. extraordinaire :

Modifications à apporter aux statuts comme spécifiées en page 4 et 5 de la convocation à l'A.G. Les modifications présentées par le C.A. de l'EGPE sont adoptées à l'unanimité.

A.G. ordinaire :

Exercice 2022 : Rapport moral et rapport d'activités de l'exercice 2022 ; présentation des comptes de l'exercice 2022 ; questions -approbation des rapports et quitus aux administrateurs ; discours d'orientation ; élections au Conseil d'Administration ; présentation de la demande Monika Burckardt de faire de Tricotez Cœur une association indépendante de l'EGPE ; examen, discussions et vote ; Questions diverses.

- Rapport moral : adopté à l'unanimité.
- Rapport financier : adopté à l'unanimité.
- Rapport d'activités : adopté à l'unanimité.
- Discours d'orientation : adopté à l'unanimité.

Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.

L'assemblée prend acte de la démission de Catherine CAULLIEZ, en tant que secrétaire de l'EGPE, mais qui désire rester membre du C.A. ainsi que de la démission de Catherine FORESTIER de son mandat de membre du Conseil d'Administration.

L'assemblée procède ensuite aux élections des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

L'EGPE a reçu les candidatures d'Elisabeth JEAN, Nicole JOZWIAK, Macha SINEGRE, Joël MILLER et Annick RANDJIA. L'A.G. procède à leur élection au Conseil d'administration pour une durée de trois ans : Elisabeth JEAN : élue à l'unanimité ; Nicole JOZWIAK, élue à l'unanimité ; Macha SINEGRE : élue à l'unanimité ; Joël MILLER, élu à l'unanimité ; Annick RANDJIA, élue à l'unanimité.

Orientations et programme pour les années 2023-2024.

La Présidente confirme à l'Assemblée le projet d'affirmer et de faire prendre conscience de l'importance du rôle des grands-parents au sein de la société selon trois axes.



1) L'analyse des fiches de notre ligne d'appel Allo Grands-Parents de l'EGPE par un(e) étudiant(e) de l'université de Franche-Comté sous la direction de Veronika Kushtanina, Maître de conférences, complétée par une recherche sociologique sur l'évolution de la grand-parentalité que mènera un autre étudiant.

2) Les Cafés des grands-parents, les ateliers de philo, les ateliers d'écriture axés sur la transmission de l'histoire familiale vont se poursuivre. Un second groupe de parole va se constituer. Des conférences sur des thèmes liés à la grand-parentalité seront mises en place. Les ateliers de langage continuent avec succès et les Babalias redémarrent.

3) Mieux faire connaître la grand-parentalité : conception et réalisation de supports de communication. Actualisation du site internet de l'EGPE Paris, films et animations des réseaux sociaux.

Cette démarche de projet débouchera sur l'organisation du colloque-anniversaire, en novembre 2024, pour les 30 ans de l'EGPE, où l'ensemble de ces recherches sera présenté et débattu, en présence d'experts français et européens. Un livre blanc sera publié à l'issue de ce colloque. L'EGPE est soutenue financièrement partiellement dans ce projet par Malakoff Humanis et continue donc ses démarches de recherche de subventions financières complémentaires.

Ce projet de colloque « l'EGPE, 30 années d'observatoire de la grand-parentalité », soumis au vote de l'Assemblée Générale, a été adopté à l'unanimité.

Présentation de la demande de Monika Burckhardt de faire de Tricotez Cœur une association indépendante de l'EGPE.

Après les interventions de la Présidente Régine Florin et de Monika Burckhardt, des discussions puis un vote ont eu lieu. A la question : « l'EGPE accepte-t-elle le principe que Tricotez Cœur se sépare de l'EGPE », les résultats ont été les suivants :

Oui : 48 votes ; Non : 11 votes ; Abstentions : 2

La demande de Monika Burckhardt de faire de Tricotez Cœur une association indépendante de l'EGPE est donc adoptée. L'A.G. acte que cette séparation se fera avec une rétrocession à la future association Tricotez Cœur des fonds dédiés à cette activité et déposés aujourd'hui sur des comptes spécifiques à l'intitulé pour le CCP « EGPE Solidarité, Tricotez Cœur » et « FF EGPE Tricoter Cœur » pour le Livret A.



Aucune question diverse n'est présentée. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30. Il est dressé le présent procès-verbal de cette réunion signé par la Présidente de l'EGPE.

A Paris, le 5 juin 2023,
Régine FLORIN, Présidente de l'EGPE

PV du Conseil d'administration constitutif du 20 juin 2023

Le 20 juin à 13h30 s'est tenu le Conseil d'administration constitutif avec les nouveaux administrateurs élus lors de l'AG du 2 juin 2023.

Le bureau est élu à l'unanimité :

Régine Florin, Présidente
Françoise Peskine, Vice-présidente
Vincent Colmet-Daage, Trésorier
Annick Randjia, secrétaire.

Les administrateurs, suite à l'A.G. du 2 juin 2023, sont les suivants :

Marguerite Portal, membre du Conseil d'administration
Catherine Caulliez, membre du Conseil d'administration
Elisabeth Jean, membre du Conseil d'administration
Joël Miller, membre du Conseil d'administration
Nicole Jozwiak, membre du Conseil d'administration
Macha Sinègre, membre du Conseil d'administration

La séance est levée à 16 heures.

